

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2020

Conseillers élus : 19 Sous la présidence de :
Monsieur Robert FEIGENBRUGEL.

Conseillers en 19
fonction :

Conseillers 9
Présents :

Procurations : 7

Sont présents :
Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE (Adjointe), Madame Valérie HETZEL-UMBRICT,
Madame Sophie TABERLY, Monsieur Sébastien FROELS, Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL,
Madame Magali ROY, Monsieur Valentin SCHLICHTIG, Monsieur Guillaume ADAM.

Excusés avec procuration :
Monsieur Michel WEBER procuration à Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE,
Monsieur Jean-Pierre HARTMANN procuration à Guillaume ADAM,
Monsieur Gérard MICHEL procuration à Sylvie REY-FEIGENBRUGEL,
Monsieur Philippe FUCHS procuration à Geneviève CHAMPALE-ERTLE,
Madame Sonia ADAM procuration à Robert FEIGENBRUGEL,
Madame Alexandra SANCHEZ procuration à Magali ROY,
Madame Delphine REGIS procuration à Guillaume ADAM.

Excusés :
Monsieur Jean Luc HERZOG (Maire), Madame Isabelle ESCH (1^{er} Adjointe),
Monsieur Patrick CERVERA.

Secrétaire de séance :
Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL.

Date de convocation 19/06/2020	Certifié exécutoire, affiché et envoyé en Préfecture le 26/06/2020
N°: 31/2020	Le Maire, Jean Luc HERZOG



Objet : Vote à huis clos

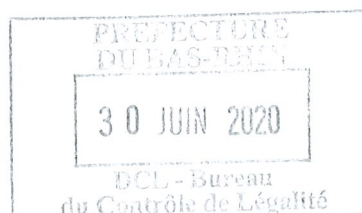
Monsieur l'Adjoint propose en application de l'article L. 2121-18 du CGCT que l'ensemble de la séance du Conseil municipal se tienne à huis clos, en raison de la configuration de la salle et de l'aménagement spécifique de la salle municipale pour permettre le respect de la distanciation sociale entre les élus, imposée par le contexte sanitaire actuel.

Le Conseil municipal ayant entendu l'explication de Monsieur l'Adjoint,

Décide : que l'ensemble de la séance du Conseil municipal de ce jour se déroulera à huis clos.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Niederhausbergen, le 24 juin 2020
Le Maire, Jean Luc HERZOG



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2020

Conseillers élus : 19 Sous la présidence de :
Monsieur Robert FEIGENBRUGEL.

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 9

Procurations : 7

Sont présents :

Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE (Adjointe), Madame Valérie HETZEL-UMBRICI
Madame Sophie TABERLY, Monsieur Sébastien FROELS, Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGI
Madame Magali ROY, Monsieur Valentin SCHLICHTIG, Monsieur Guillaume ADAM.

Excusés avec procuration :

Monsieur Michel WEBER procuration à Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE,
Monsieur Jean-Pierre HARTMANN procuration à Guillaume ADAM,
Monsieur Gérard MICHEL procuration à Sylvie REY-FEIGENBRUGEL,
Monsieur Philippe FUCHS procuration à Geneviève CHAMPALE-ERTLE,
Madame Sonia ADAM procuration à Robert FEIGENBRUGEL,
Madame Alexandra SANCHEZ procuration à Magali ROY,
Madame Delphine REGIS procuration à Guillaume ADAM.

Excusés :

Monsieur Jean Luc HERZOG (Maire), Madame Isabelle ESCH (1^{er} Adjointe),
Monsieur Patrick CERVERA.

Secrétaire de séance :

Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL.

Date de convocation 19/06/2020	Certifié exécutoire, affiché et envoyé en Préfecture le 26/06/2020
N°: 32/2020	Le Maire, Jean Luc HERZOG



Objet : Désignation d'un membre du Conseil municipal pour délivrer des autorisations d'urbanisme

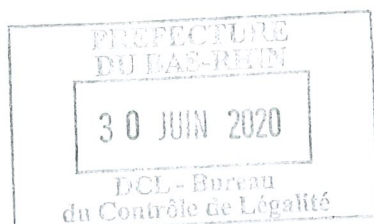
Monsieur l'Adjoint expose qu'en application de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, l'organe délibérant désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 422-7,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint, et après en avoir délibéré,

Désigne : Monsieur Robert FEIGENBRUGEL pour se prononcer sur les autorisations d'urbanisme relevant de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour copie conforme,
Niederhausbergen, le 24 juin 2020
Le Maire, Jean Luc HERZOG

